



Pourquoi les étudiants trichent-ils ?

Fréquemment dénoncée, fortement médiatisée, la tricherie scolaire semble avoir connu un tournant majeur avec les « fuites » au baccalauréat S en 2011. Alors même que les sanctions « officielles », celles qui sont prononcées par les conseils ou les commissions disciplinaires des établissements scolaires et universitaires sont peu fréquentes, une recherche sur la fraude aux examens universitaires (Guibert & Michaut, 2009) estime à 70,5% la proportion des étudiants qui déclarent avoir triché au moins une fois au cours de leur scolarité.

Cette note rappelle les multiples formes de tricherie, leurs fréquences et les caractéristiques individuelles le plus souvent associées à la fraude aux examens et au plagiat. Il s'agira également d'explorer les justifications du recours (ou non) à la tricherie avant de conclure sur les moyens et les dispositifs mis en œuvre par les institutions pour prévenir, détecter et sanctionner ces pratiques.

[Pascal Guibert](#)

&

[Christophe Michaut](#)

1. Des formes « déviantes » aux formes invisibles de la triche scolaire et universitaire

La tricherie recouvre usuellement deux sens non exclusifs : l'un qui consiste à utiliser des moyens illégaux ; l'autre qui vise à tromper, à leurrer, à produire l'illusion vis-à-vis d'un tiers. Sur la base des recherches américaines (Lambert, Hogan et Barton, 2003) et françaises (Guibert et Michaut, 2009), il est possible de dresser une liste (non exhaustive) des pratiques les plus fréquemment associées à la tricherie en les regroupant en quatre catégories :

- « copier, plagier » : copier sur la feuille du voisin, récupérer le brouillon de son voisin, recopier un texte ou une partie d'un texte et le présenter comme un travail personnel, reproduire le travail d'un autre étudiant sans y faire référence ;
- « falsifier » les résultats d'une expérience, d'une enquête, son identité ;
- « utiliser des supports non autorisés » : antisèche, calculatrice, téléphone, etc. ;
- « s'entraider illicitement » : demander à une autre personne de faire à sa place un travail ; demander ou donner la réponse à un autre étudiant ; se répartir le travail à plusieurs.

Encadré méthodologique

Un échantillon représentatif de 1815 étudiants d'une université pluridisciplinaire française a répondu à une enquête en ligne. Le questionnaire comporte les sept thèmes suivants :

- pratiques, représentations et justifications des tricheries scolaires et universitaires
- connaissance des sanctions
- conditions de surveillance des examens
- pratiques extra-universitaires de fraude (fausse déclaration administrative, téléchargement illégal, etc.)
- scolarité antérieure, formation suivie et manières d'étudier
- conditions de vie et pratiques culturelles
- caractéristiques sociodémographiques.

Dans la mesure où les résultats sont obtenus sur la base d'une auto-déclaration et non d'une observation, la possibilité d'un biais de désirabilité sociale n'est pas à exclure.

Certaines formes sont traditionnelles et se manifestent dès le début de la scolarité (copier sur son voisin), d'autres apparaissent progressivement et se développent avec l'arrivée de nouveaux outils numériques (emploi d'un mobile durant les examens ou plagiat de documents sur Internet).

2. Tous « tricheurs » ?

70,5 % des étudiants disent avoir déjà triché au cours de leur scolarité. Parmi ces derniers, 4,7 % déclarent avoir surtout triché à l'école primaire, 48,3 % au collège, 35,6 % au lycée et 11,4 % à l'université. Cela étant, la fréquence de la tricherie est relativement faible : par exemple, seuls 11,5 % affirment avoir assez souvent ou très souvent copié sur la feuille du voisin au collège. Ils ne sont plus que 10,9 % à l'avoir fait au lycée et 4,9 % à l'université. Le nombre de « tricheurs »

apparaît finalement massif, mais la fréquence de la tricherie est faible, notamment à l'université (cf. tableau 1).

Tableau 1. Fréquence des formes de tricherie aux examens universitaires (N = 1 815)

« À l'université, lors de concours ou d'examens sur table, vous est-il arrivé de :	Jamais	Rarement	Assez souvent	Très souvent	TOTAL
recupérer le brouillon du voisin	87,5 %	10,8 %	1,3 %	0,4 %	100 %
utiliser des supports de cours non autorisés	86,9 %	10,7 %	1,8 %	0,6 %	100 %
vous répartir à plusieurs le travail à faire	86,2 %	9,1 %	3,8 %	0,9 %	100 %
copier sur la feuille du voisin	71,4 %	25,2 %	2,7 %	0,7 %	100 %
utiliser une antisèche (papier, calculatrice, téléphone...)	70,5 %	20,8 %	6,4 %	2,3 %	100 %
demander la réponse à un autre étudiant	69,8 %	25,3 %	4,0 %	0,9 %	100 %
donner la réponse à un autre étudiant	38,0 %	45,7 %	14,4 %	1,9 %	100 %

Source : Guibert & Michaut (2009)

Le plagiat est également assez rare : moins de 5% des étudiants ont fait appel à un *ghost writer* pour réaliser le travail (cf. tableau 2). Le plus souvent, ils reproduisent le travail d'un autre étudiant (16,4%) ou recopient un texte ou une partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel (34,5%). Toutefois, les étudiants utilisent ces différentes pratiques de manière occasionnelle : seuls 8% des étudiants déclarent par exemple recopier assez souvent ou très souvent un texte.

Tableau 2. **Fréquence du plagiat (N = 1 485)**

« Durant vos études universitaires, pour un travail individuel à remettre à un enseignant, avez-vous :	Jamais	Rarement	Assez souvent	Très souvent	TOTAL
demandé à une autre personne de faire à votre place ce travail	95,3 %	4,3 %	0,3 %	0,1 %	100 %
reproduit le travail d'un autre étudiant sans y faire référence	83,6 %	12,8 %	3,1 %	0,5 %	100 %
recopié un texte ou une partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel	65,5 %	26,5 %	7,2 %	0,8 %	100 %

Source : Guibert & Michaut (2011)

Même s'il est toujours délicat d'établir des comparaisons fiables des recherches réalisées à des périodes et dans des contextes différents, on observe des taux de tricherie autodéclarée sensiblement identiques aux États-Unis (Whitley, 1998 ; Mc Cabe, Trevino & Butterfield, 2001 ; Park, 2003).

Les travaux empiriques permettent d'identifier certaines caractéristiques individuelles et contextuelles fréquemment associées au plagiat et à la fraude aux examens :

- les étudiantes trichent significativement moins que les étudiants parce qu'elles adoptent des comportements moins « déviants » (télécharger illégalement de la musique, voyager sans titre de transport, tricher au jeu, etc.), qu'elles se conforment davantage aux attentes de l'institution scolaire, en travaillant plus intensément et surtout plus régulièrement que les étudiants. C'est aussi parce qu'elles sont plus souvent inscrites dans des formations (lettres, droit, psychologie) où la fréquence de tricherie est plus faible. Enfin, elles portent un regard plus critique sur les pratiques de tricherie.
- les filières scientifiques, techniques et commerciales sont plus touchées par la tricherie que les filières littéraires, y compris en matière de plagiat, car les modalités d'évaluation (dissertations) s'y prêtent moins.
- les comportements des « tricheurs » se caractérisent par un rapport plus distant aux études : moindre travail personnel qui est souvent effectué dans l'urgence, activités festives régulières...
- Les pratiques déviantes se cumulent et s'accroissent : fraude aux examens et plagiat est corrélée ; les étudiants qui trichent à l'université ont, toutes choses égales par ailleurs, davantage triché au collège et au lycée.

3. Pourquoi tricher ? Analyse des représentations des étudiants

Les recherches théoriques et empiriques sur la déviance scolaire interprètent le recours à la triche selon deux principales orientations : pour les économistes, les étudiants décident ou non de tricher en fonction du rendement de l'acte et du risque de sanction. La dissuasion sera alors déterminante et devrait s'accroître pour garantir la valeur des diplômes (Collins, Judge & Rickman, 2007). Pour les sociologues, un acte devient déviant quand il fait l'objet d'une désignation. C'est donc le jugement de l'institution et des acteurs (enseignants et

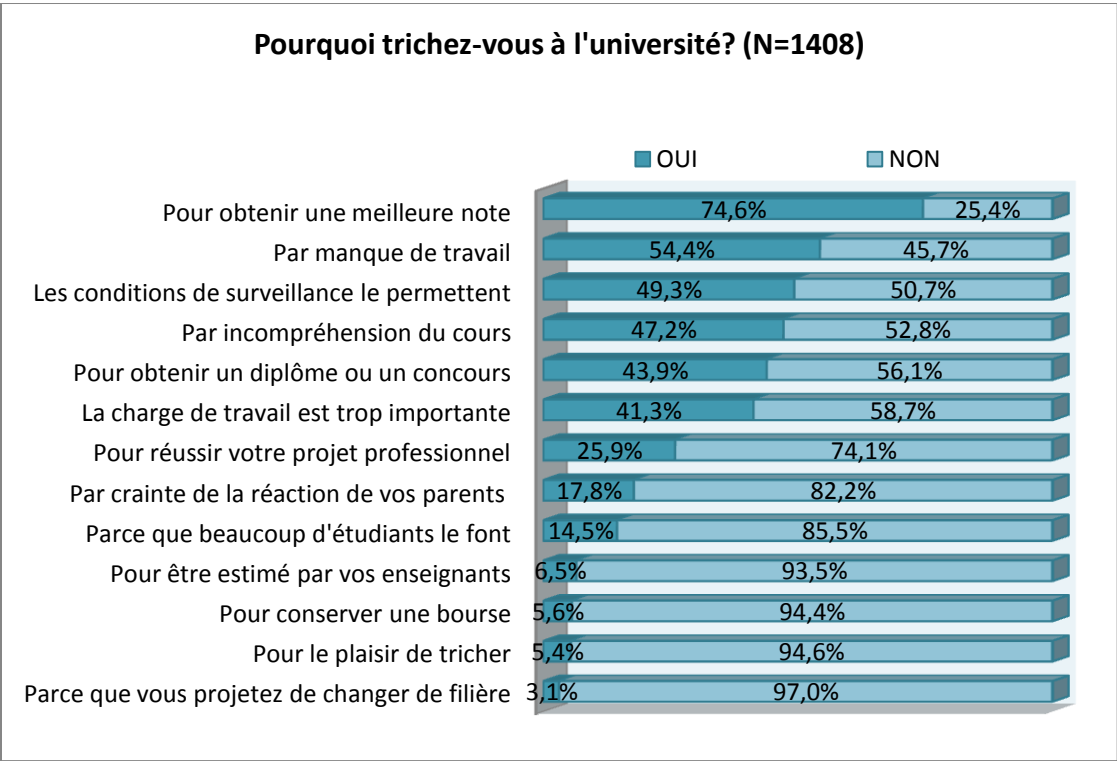
étudiants) qui définit la tricherie. De surcroît, la déviance scolaire s'apprend comme les comportements conventionnels (Becker, 1963). Autrement dit, les « tricheurs » développent des compétences et apprennent progressivement à tricher sous l'influence du groupe de pairs. La déviance ne résulte donc pas d'une incompréhension, d'un manque de connaissances ou d'un conflit, mais d'un apprentissage dotant les individus de moyens techniques, relationnels et rationnels pour agir (Sutherland & Cressey, 1966). Cet apprentissage technique et moral, réalisé au cours de la scolarité antérieure, est déterminant dans la décision de tricher à l'université (Guibert & Michaut 2009).

Ces deux grandes orientations se retrouvent dans les raisons invoquées par les étudiants qui déclarent avoir triché au cours de leur scolarité : certaines sont récurrentes (obtenir une meilleure note, compenser un manque de travail), d'autres plus spécifiques à certaines périodes de la scolarité. À l'école primaire, la peur de la sanction scolaire et familiale est très présente, tout comme la crainte d'être rejeté par les pairs : *« si je ne l'avais pas fait, je n'aurais plus eu "d'amis" à l'école. Obtenir leur "amitié" passait par là. Si je n'avais pas laissé mon amie copier sur moi, elle n'aurait plus été mon amie¹ »* (étudiante, Bac S mention TB, L1 Mathématiques), ou d'être humilié par l'enseignant : *« j'étais en CP, et le prof me terrorisait, quand on avait des mauvaises notes il nous humiliait devant toute la classe »* (étudiant, Bac S mention passable, Ingénieur). Au collège, les élèves vont davantage évoquer des comportements stratégiques et ne tricher que dans certaines matières qu'ils considèrent comme secondaires, notamment le latin. C'est également le moment où l'entraide et le contournement des règles scolaires deviennent plus fréquents : *« stratégiquement, en fournissant beaucoup de travail pour les matières qui "comptent" et en trichant pour celles où j'avais des difficultés ou bien qui étaient moins importantes. Mais aussi pour le fun, l'adrénaline, l'effet de groupe, prendre une revanche sur le prof et parce que c'était techniquement possible et sans véritable enjeu »* (étudiante, Bac ES Mention Passable, L3 Sciences de l'éducation). Avec l'entrée au lycée, la pression scolaire s'accroît, les difficultés d'apprentissage s'accroissent et certains disent tricher de temps à autre parce qu'il y a *« trop de choses à retenir »*, que *« certaines matières deviennent difficiles »* ou encore qu'ils *« manquent de temps »* pour concilier les activités studieuses et les divertissements.

On retrouve sensiblement les mêmes justifications pour les études universitaires. Le tableau suivant montre que, parmi les étudiants déclarant avoir au moins une fois triché à l'Université sous une forme ou une autre, 74,6% le font pour obtenir une meilleure note et 44,9% pour obtenir un diplôme. Cette quête de la meilleure note, fréquente chez les étudiants rencontrant des difficultés, l'est également chez les étudiants ayant un parcours d'excellence : *« j'ai triché surtout en prépa pour ne pas être dépassée par le travail, dans des situations d'urgence où je n'étais pas assez préparée et où les enjeux étaient trop importants pour risquer de me planter ou au contraire pour de petites évaluations sans grands enjeux type contrôles de verbes, récitations de déclinaisons etc... »* (étudiante, Bac ES mention TB, L3 Langues).

¹ Les propos des étudiants sont reproduits sans modification.

Si la majorité reconnaît qu'ils trichent en raison d'un manque de travail, près de la moitié disent compenser l'incompréhension des cours par la fraude aux examens, surtout lorsque l'occasion se présente (amphi surchargé, peu de surveillants...).



4. Pourquoi ne pas tricher ?

Une minorité d'étudiants déclare n'avoir jamais triché au cours de leur scolarité. La peur de la sanction, d'être surpris à tricher, est souvent évoquée, particulièrement chez les étudiantes. « *Trop peur de se faire 'piquer' par le surveillant ou le professeur, à cause de la honte que ça aurait impliqué...* » (Étudiante, Bac S mention AB, L2 Langues). Très peu d'étudiants tiennent finalement un discours moralisant (« *tricher, c'est malhonnête* ») même s'ils défendent une certaine « éthique » résidant dans la volonté de connaître sa véritable « valeur » : « *si j'ai des lacunes, j'en suis le responsable. Tricher ne les comblera pas. Tricher c'est mentir sur mes*

connaissances, mes capacités, donner une fausse image de moi » (étudiant, Bac S mention AB, DUT).



D'autres soulignent qu'ils n'en ont « *pas besoin* » ou qu'ils n'en voient « *pas l'intérêt* » : « *En fait, j'ai déjà essayé, mais quand je préparais une antisèche, ça me faisait l'apprendre en même temps, donc ça ne servait plus à rien* » (étudiant, Bac mention passable, L2 Chimie).

Conclusion

Il est finalement possible de distinguer deux formes de perception sociale de la tricherie: une « réglementée », l'autre « tolérée ». La première est définie par une liste de critères et de sanctions réglementés. Ce sont généralement les situations où les surveillants et les correcteurs peuvent apporter une preuve matérielle de fraude. Mais, lorsqu'ils jugent que l'acte déviant est minime (omission des guillemets d'une citation) ou difficile à prouver (copie sur le voisin, *ghost writer*), ils peuvent le tolérer. Ces situations font rarement l'objet d'un rapport auprès de la commission disciplinaire ; ce qui explique l'écart important entre les statistiques officielles et les résultats des recherches. Il convient toutefois d'insister sur la faible fréquence de la fraude : si une majorité des élèves et des étudiants ont déjà triché au cours de leur scolarité, ils le font généralement de manière opportune, à l'occasion d'une épreuve ou d'un devoir à remettre. Les « vrais » tricheurs, ceux qui déclarent recourir régulièrement et massivement à la triche sont rares. Par ailleurs, les établissements scolaires et les universités commencent à mettre en place des dispositifs pour endiguer la tricherie : sensibilisation des étudiants aux règles de citations par les documentalistes, charte anti-plagiat, rappel des règles de surveillance, publication des sanctions, logiciel « anti-plagiat ». Soulignons à ce propos que ces logiciels ne détectent généralement que les similitudes entre le document produit par les étudiants et les ressources disponibles sur Internet. La réalisation d'un devoir par un tiers (*ghost writer*), la paraphrase ou la traduction de documents passent à travers les mailles de ces logiciels. Les enseignants peuvent parfois détecter plus efficacement la fraude ou le plagiat par une meilleure connaissance du niveau scolaire de leurs élèves.

Pascal Guibert & Christophe Michaut
Maîtres de conférences, CREN, Université de Nantes

Bibliographie

- Becker, H. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié (1^{ère} édition, 1963).
- Collins, A., Judge, G., & Rickman, N. (2007). On the economics of plagiarism. *European Journal of Law and Economics*, 24 (2), pp. 93-107.
- Guibert, P., & Michaut, C. (2009). [Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires](#). *Revue française de pédagogie*, (169), pp. 43-52.
- Guibert, P., & Michaut, C. (2011). [Le plagiat étudiant](#). *Éducation et Sociétés*, 2011/2 (28), 149-164.
- Lambert E., Hogan N. & Barton S. (2003). « [Collegiate Academic Dishonesty Revisited: What Have They Done, How Often Have They Done It, Who Does It, And Why Did They Do It?](#) », *Electronic Journal of Sociology*, n°3.
- McCabe D., Trevino L. & Butterfield K. (2001). « Cheating in Academic Institutions: A Decade of Research ». *Ethics and Behavior*, vol. 11, n°3, p. 219-231.
- Park, C. (2003). In Other (People's) Words: plagiarism by university students- literature and lessons. *Assessment & Evaluation in Higher Education*, 28 (5), pp. 471-488.
- Sutherland, E. H., & Cressey, D. R. (1966). *Principes de criminologie*. Paris: Cujas.
- Whitley B. E. (1998). « Factors associated with cheating among college students: A review ». *Research in Higher Education*, n°39, p. 235-274.